

CE QUE LA S.H.C. A FAIT POUR VOUS RÉCEMMENT

- Publication de la *Revue de la Société historique du Canada*, en dépit des menaces incessantes de compression qui pèsent sur les subventions aux publications savantes.
- Maintien de la série des *Brochures historiques* et publication du texte de Suzanne Zeller, *La nouvelle Terre promise: la culture de la science victorienne au Canada*.
- Maintien de la série *Les groupes ethniques du Canada* et publication du texte d'Yves Frenette, *Les Anglo-Normands dans l'est du Canada*.
- Sélection et attribution de plusieurs prix, dont le prix Macdonald, le prix Ferguson, le prix Bullen et les prix en histoire régionale (désormais appelés les prix Clio).
- Lancement d'une étude de deux ans sur le statut de la femme dans la profession.
- Campagne de lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il modifie son projet de loi sur les droits d'auteur, projet qui interdirait, même à des fins de recherche, la simple reproduction d'un document d'archives encore protégé par les droits d'auteur.
- Participation fructueuse à l'effort de lobbying international pour sauver de la fermeture l'Institut de recherche en histoire Max Planck à Göttingen.
- Collaboration avec les spécialistes des sciences sociales et humaines afin de faire retirer du Guide d'éthique du groupe de travail des trois Conseils, les clauses qui auraient sérieusement entravé la recherche historique.
- Publication du *Répertoire des thèses en cours*.
- Production de trois numéros du *Bulletin*, avec un budget minime.
- Organisation réussie du congrès annuel, tenu à Saint-Jean de Terre-Neuve.
- Préparation du prochain congrès annuel, qui aura lieu à Ottawa !

- Durant l'année qui vient de se terminer, la S.H.C. a consacré beaucoup de temps et d'énergie à défendre les intérêts des chercheurs dans deux dossiers en particulier.

Protocole de recherche élaboré à la demande de trois conseils fédéraux qui accordent des subventions (le Conseil de recherches médicales, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil canadien de recherches en sciences humaines), le «Guide d'éthique des trois Conseils» s'appliquera à tous les projets de recherche menés dans des universités canadiennes et faisant appel à des sujets humains. Au printemps de 1996, on a fait circuler un document préliminaire qui posait des embûches considérables à la recherche historique, parce qu'on tentait d'assimiler tous les types de recherches à ceux des sciences de la santé et parce qu'on contraignait les chercheurs à donner aux sujets de leurs recherches un contrôle extraordinaire sur les résultats de leur enquête. Grâce au lobby vigoureux que la S.H.C., de concert avec d'autres organisations, a exercé auprès des trois Conseils, ceux-ci ont accepté de reculer l'échéancier afin de permettre une révision du protocole. Une version améliorée du document a été présentée en février 1997 et une autre le sera à la fin de l'été ou à l'automne. La S.H.C. va continuer de surveiller de près les développements de cette affaire et presse ses membres d'en faire autant.

Deuxième dossier qui a tenu la S.H.C. en état d'alerte : celui du projet de loi C-32, une réglementation visant à moderniser la loi sur les droits d'auteur. Tel que présenté en 1996, ce projet de loi aurait interdit à tout dépôt d'archives d'émettre, même à des fins de recherche, une copie simple d'une oeuvre non publiée encore protégée par les droits d'auteur. Encore une fois, la S.H.C., secondée par d'autres organisations partageant les mêmes intérêts, est intervenue énergiquement dans ce dossier; elle a ainsi obtenu du comité, à l'automne de 1996, qu'il apporte des modifications au projet de loi; cependant, il a fallu continuer les efforts de lobbying pour s'assurer que ces modifications soient conservées en troisième lecture du projet de loi. La loi, qui comporte une disposition acceptable sur la photocopie à des fins de recherche, a reçu la sanction royale à la fin d'avril 1997. La proclamation de la loi se fera aussitôt que les règlements nécessaires à l'application de plusieurs clauses auront été rédigés. On s'attend à ce que la loi entre en vigueur cet automne.

Dans ces deux dossiers, la S.H.C. a travaillé très fort, avec l'appui inestimable de nombreuses autres personnes et organisations, à veiller à ce que les politiques qui touchent la recherche historique de toutes sortes au Canada soient élaborées dans des termes acceptables aux chercheurs.

Jim Miller